

près de 50 milles à l'heure, s'abat sur toute notre province. Il tombe quatorze pouces de neige à Montréal, et près de douze à Québec.

21 — A Québec, décède subitement M. F.-X. Drolet, fondateur de la Cie F.-X. Drolet, ingénieurs-mécaniciens et fondeurs, à l'âge de 75 ans.

— A Québec, s'ouvre le grand carnaval qui durera quatre jours. Il y aura courses de chiens, sauts en skis, parade, concours de patinage et joutes de hockey. Des prix de valeur seront distribués aux vainqueurs.

— Une délégation des citoyens du comté de Labelle, accompagnés de leurs députés fédéral et provincial, MM. Fortier et Lortie, vient demander au gouvernement de Québec de prendre les mesures nécessaires pour décider le Pacifique Canadien à allonger de 27 milles son embranchement des Laurentides, qui aboutit présentement à Mont-Laurier, et à le prolonger jusqu'à Sainte-Anne du Lac Tapani.

— Par une résolution adoptée à l'unanimité, la Législature de la Saskatchewan décide de représenter au gouvernement fédéral et à Sir Henry Thornton l'urgente nécessité de parachever, sans retard le chemin de fer de la Baie d'Hudson.

23 — Bridges, conduisant l'attelage de la Ontario Pulp Co., gagne le grand derby d'attelages de chiens organisé à Québec à l'occasion du carnaval. Le vainqueur est arrivé bon premier dans les trois épreuves et son équipe a parcouru les 114 milles de la course en 18 heures 44 minutes et 15 secondes.

24 — M. l'abbé Théophile Paravy, le prédicateur du prochain carême à l'église Notre-Dame de Montréal, arrive dans cette dernière ville. Il est venu de France par voie d'Halifax.

25 — Un bureau de placement gratuit est établi à Montréal, par le Réseau National Canadien, lequel permettra aux cultivateurs en quête de main-d'œuvre agricole de pouvoir embaucher de nouveaux immigrants, à leur arrivée au pays.

— Un incendie détruit l'édifice de la "Banque Union", rue Saint-Pierre, Québec. Les pertes sont estimées à près de \$500.000.

27 — On mande de Toronto qu'une épidémie de variole d'un caractère assez malin, menace la province d'Ontario. Il y a même eu quelques décès à Windsor.

— On inaugure à Ottawa par un magnifique concert le puissant poste radiographique érigé par le Réseau National Canadien sur le toit de l'édifice Jackson. Ce poste portera les initials C K C H.

28 — A Ottawa a lieu l'ouverture des Chambres fédérales. Le discours du Trône laisse entrevoir un régime d'économie qui assurerait le retour à l'équilibre budgétaire qui ne s'est pas vu au Canada depuis les années 1912-13.

29 — A Nicolet, à l'âge de 75 ans, décède M. le chanoine Elzéar Bellemare, ancien curé de la Baie du Febvre.

Avocat et enfant de chœur

Ces deux personnages voyageaient ensemble dans le même compartiment d'une voiture publique ; on vint à passer devant une église, et l'enfant ôtant sa casquette, fit le signe de la croix.

L'avocat lui dit :

— Sans doute, mon ami, tu es enfant de chœur ?

L'enfant répondit :

— Oui, Monsieur, et je me prépare à ma première communion.

— Que t'enseigne ton curé ?

— En ce moment, il explique les mystères.

— Dis-moi un peu quels sont ces mystères ? J'ai oublié tout cela, ce qui t'arrivera à toi-même dans quelques années d'ici.

— Non, Monsieur, je n'oublierai jamais les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

— Qu'est-ce que la Trinité ?

— C'est un seul Dieu en trois personnes.

— Comprends-tu cela, mon petit ami ?

— En fait de mystère, il y a trois choses : savoir, croire et comprendre. Je sais et je crois, mais je ne comprends pas, ce n'est qu'au ciel qu'on doit comprendre.

— Ce sont des contes que tu me dis-là ; pour moi, je ne crois que ce je comprends.

— Et bien, Monsieur, puisque vous ne croyez que ce que vous comprenez, dites-moi pourquoi votre doigt remue quand vous le voulez ?

— Il remue parce que ma volonté imprime un mouvement au nerf qui correspond au doigt.

— Mais comment se fait-il que votre volonté agisse sur ce nerf ?

— Cela se fait... cela se fait ?

— Enfin, comprenez-vous comment cela se fait ?

— Eh oui, je comprends.

— Eh bien, puisque vous comprenez, dites-moi pourquoi en le voulant, vous pouvez remuer votre doigt et non votre oreille ?

L'avocat, à court d'arguments, balbutia :

— Laisse-moi tranquille, mon petit ami, tu es trop jeune pour me donner une leçon.